

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 01
et hebdomadaires régionaux

Vers un meilleur accès aux soins grâce à une évolution encadrée du diagnostic

Québec, le 4 juin 2026. — L'Office des professions du Québec (Office) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annoncent le dépôt du Rapport sur l'opportunité de reconnaître l'activité de diagnostic à certaines professions dans le domaine de la santé.

Le système professionnel québécois repose sur des bases solides et répond à de hauts standards de protection du public. Les avancées en matière de soins, d'une part, et l'évolution des besoins de la population, d'autre part, ont transformé les pratiques cliniques. Les travaux récents démontrent que le cadre actuel ne reflète plus pleinement cette réalité et que le statu quo n'est pas sans conséquences pour l'accès aux services et pour la fluidité des soins.

Dans ce contexte, le rapport propose d'examiner, de manière prudente et encadrée, l'ouverture de l'activité de diagnostiquer à certaines professions, lorsque les compétences et la formation des professionnels concernés le permettent.

Professionnels visés

Le rapport cible plusieurs professions à qui pourrait être élargie l'activité de diagnostiquer :

- les physiothérapeutes, les chiropraticiens et les ergothérapeutes dans le cadre du diagnostic en santé physique ;
- les ergothérapeutes et les psychoéducateurs concernant le diagnostic de troubles mentaux.

Assurer la protection du public et améliorer l'accès aux soins

Les recommandations visent à assurer une évolution sécuritaire du système professionnel, en se basant sur :

- des compétences démontrées ;
- des limites claires liées aux champs d'exercice ;
- un encadrement rigoureux et une surveillance professionnelle renforcée.

Le rapport met aussi en lumière des pistes pour simplifier les parcours de soins et améliorer l'accès aux services, en les rendant plus accessibles, en élargissant notamment le bassin de professionnels disponibles.

Citations :

« Les besoins de la population évoluent, et notre système professionnel doit être capable de suivre le rythme. Ce rapport propose une réflexion importante sur la meilleure façon de reconnaître les compétences de certains professionnels, tout en maintenant un encadrement rigoureux. Notre objectif demeure clair : améliorer l'accès aux services, simplifier les parcours de soins et protéger le public. »

Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable des Relations canadiennes

« Mieux utiliser les compétences des professionnels disponibles peut contribuer à offrir des soins plus rapidement et au bon moment. Les pratiques professionnelles évoluent constamment pour répondre aux besoins de la population. Ce rapport nous permettra d'évaluer différentes avenues visant à mieux soutenir l'accès aux services, tout en préservant les standards élevés de qualité, de sécurité et de protection du public qui caractérisent notre système professionnel. »

Sonia Bélanger, ministre de la Santé et ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

L'Office et le MSSS procéderont à l'analyse des conclusions du rapport et à l'évaluation des recommandations, dans le respect de leurs responsabilités respectives et de celles des partenaires gouvernementaux concernés. À cette fin, ils vont convier ces partenaires à prendre part à des travaux structurés, dans une perspective de coordination gouvernementale et de cohérence intersectorielle. Les ordres professionnels participeront aussi à cette démarche.

Le dépôt de ce rapport constitue une étape déterminante pour éclairer les orientations à retenir et soutenir l'évolution du système professionnel, en cohérence avec les priorités gouvernementales et les besoins de la population.

– 30 –

Source

Jérôme Dufour
Conseiller politique et attaché de presse
Cabinet du ministre du Travail et ministre
responsable des Relations canadiennes
Tél. : 438 518-9207

Renseignements

Jacques Nadeau
Responsable des communications
Office des professions du Québec
Tél. : 418 643-6912 | Poste 331

Catherine Barbeau,
Directrice des communications et des
relations médias
Cabinet de la ministre de la Santé et
ministre responsable des Aînés et des
Proches aidants
Tél. : 514 554-4170